



## Note préalable

### Rencontre avec François de Rugy,

Ministre d'État, Ministre de la Transition écologique et solidaire

Judi 28 février

9h30

Ce rendez-vous fait suite à un courrier transmis par l'APVF au Ministre en septembre dernier afin de le féliciter pour sa nomination et solliciter une rencontre avec une délégation du bureau de l'APVF. Une première rencontre a eu lieu en janvier dernier entre Léo Cohen, conseiller parlementaire du Ministre, et Sacha Bentolila, conseiller à l'APVF.

La rencontre d'aujourd'hui a pour but d'aborder les différents enjeux climatiques que connaissent nos territoires et de présenter les propositions de l'APVF pour une transition écologique plus juste, plus concrète et plus locale. La délégation de l'APVF en profitera pour remettre au Ministre sa contribution à la réduction des fractures territoriales et sociales.

L'APVF sera représentée par son Président, Christophe Bouillon, son Premier Vice-Président, Antoine Homé, ainsi qu'André Robert, Délégué général. Le Ministre a déjà rencontré plusieurs associations d'élus dont l'AMF et Régions de France.

### A- La climat : un nouveau rendez-vous manqué pour la France

Selon Eurostat, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 3 % en France en 2017. Des chiffres dévoilés alors même que nous connaissons une recrudescence en nombre et en intensité des catastrophes climatiques à l'image des inondations d'octobre dernier à Trèbes. Le Gouvernement a répondu à cela par plusieurs textes.

- **La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)**

Début février, le Ministre de la Transition écologique et solidaire a présenté la PPE dont les grandes lignes avaient déjà été dévoilées par le Président de la République en novembre dernier. Pour les 10 années à venir, la PPE fixe une stratégie énergétique fondée sur la **décarbonisation de notre énergie** et le **développement de l'électricité**. Même si certaines avancées ont été obtenues notamment sur la chaleur renouvelable et le photovoltaïque, la France n'est toujours pas à la hauteur du défi climatique pour trois raisons :

- ⇒ *Des filières énergétiques d'avenir abandonnées* : En conditionnant les futurs appels d'offre pour l'éolien en mer et le biogaz à une baisse de leurs coûts jugée impossible par les acteurs du secteur, le Gouvernement signe la fin de ces filières pourtant essentielles à nos territoires et favorables à l'environnement. Cette contrainte en termes de coût s'accompagne d'une baisse des objectifs notamment pour le biogaz qui couvrira 6 à 8 % de la consommation de gaz en 2028 contre 10 % prévu par la loi de la transition énergétique ;

- ⇒ *Le combat contre la précarité énergétique une nouvelle fois repoussée* : La PPE ne répond pas non plus au défi de la précarité énergétique. Le texte n'apporte pas de précision sur les moyens pour respecter l'objectif gouvernemental de 500 mille logements rénovés par an alors qu'aujourd'hui nous sommes environ à 300 mille logements rénovés annuellement et seulement 30 mille certifiés par le label bâtiment basse consommation ;
- ⇒ *Des acteurs locaux toujours aussi peu impliqués* : La PPE ne marque pas le lancement de la territorialisation de la transition énergétique que l'APVF appelle de ses vœux. Preuve en est, la « mobilisation des territoires » est abordée dans les derniers chapitres de la PPE, au 8<sup>ème</sup> chapitre.

- **Petite loi énergie**

La petite loi énergie qui vient modifier la loi de transition énergétique de 2015 prévoit de remplacer le facteur 4 (diviser par 4 nos émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2050) par un objectif de neutralité carbone plus flou. Aussi, en abaissant l'objectif de réduction de la consommation d'énergie 20 % à 17 % en 2030, le Gouvernement montre que l'efficacité énergétique n'est toujours pas sa priorité. Cette petite loi confirme également le recul de 2025 à 2035 de la baisse à 50 % pour la part du nucléaire dans le mix électrique. L'APVF appelle, comme le CESE, à une clarification des objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> mais aussi à un investissement massif dans la sobriété énergétique.

Cette échec politique contraste fortement avec les initiatives citoyennes et locales de plus en plus nombreuses. Les plus de 2 millions de signatures de la pétition contre l'inaction climatique et les grèves et marches pour le climat de la jeunesse mais aussi les nombreuses initiatives locales (villes de Morteau ou Loos en Gohelle) que nous avons pu constater lors des Assises de l'APVF au Printemps dernier à Autun sont autant d'exemple à suivre et à soutenir.

## **B- Les territoires dans l'attente d'une transition écologique plus locale, plus ambitieuse et plus juste**

---

Dans sa contribution à la réduction des fractures territoriales et sociales, l'APVF identifie trois enjeux clés pour les territoires en matière climatique mais présente également des solutions pour y répondre.

- **Donner aux territoires les moyens de gagner la bataille du climat**

Ces dernières années ont été marquées par un renforcement du rôle des collectivités dans la transition écologique. Les PCAET (Plan Climat-Air-Énergie-Territorial) pour les intercommunalités et les SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) pour les régions ont renforcé le rôle déjà clé des territoires dans la lutte contre le changement climatique. Ce rôle accru ne s'est pas accompagné d'un renforcement des moyens techniques ou financiers à destination des territoires. Pis encore, la fin des TEPCV qui profitaient à plus de 400 territoires ont marqué un coup d'arrêt pour les acteurs locaux. La transition écologique, c'est-à-dire les énergies renouvelables, les circuits courts ou encore l'économie circulaire, implique forcément les collectivités territoriales. L'APVF appelle donc le Gouvernement à donner aux territoires les moyens de réussir la transition énergétique en :

- ⇒ **Affectant une part des recettes de la fiscalité carbone aux territoires**

Cette affectation prendrait la forme d'une dotation climat entraînant un versement de 10 euros par habitant aux intercommunalités ayant adopté un PCAET et de 5 euros par habitant aux régions ayant adopté un SRADDET. A l'occasion des assises de la transition énergétique à Dunkerque en Janvier dernier, le Ministre de la Transition écologique et solidaire a ouvert la porte à l'affectation d'une part de la fiscalité carbone aux territoires à condition qu'elle reparte à la hausse. Il appelle également toutes les associations d'élus et environnementales à soutenir une fiscalité carbone croissante. Le Président de la République s'est récemment prononcé contre une hausse de cette fiscalité.

Pour l'APVF, le retour d'une trajectoire carbone à la hausse ne ferait qu'accroître les fractures territoriales existantes. Avant tout, il est nécessaire de repenser la fiscalité dans son ensemble, et pas

seulement écologique, afin qu'elle soit plus juste et plus efficace. Le poids de la transition écologique ne peut pas reposer seulement sur les citoyens déjà fragilisés.

**Propositions de l'APVF :** L'APVF défend donc l'affectation d'une part des recettes de la fiscalité carbone aux territoires mais à un niveau de fiscalité carbone constant soit 44.60 euros/T de CO<sub>2</sub>. La plupart des autres associations d'élus partagent de ce point de vue. L'APVF apportera son approche locale au groupe de travail que souhaite mettre en place le Ministère sur ce sujet.

⇒ **Ciblant en priorité les Contrats de Transition Ecologique (CTE) sur les territoires**

La fin des TEPCV ont fortement pénalisé les territoires qui innovent au service de la transition énergétique. Signés entre l'Etat et les intercommunalités, les CTE, qui sont encore aujourd'hui dans leur phase d'expérimentation, doivent prendre le relais. 40 territoires devraient être retenus. Même si les CTE présentent l'intérêt de mettre autour de la table les différents acteurs, l'APVF a souligné aux réunions organisées à ce sujet par la Secrétaire d'Etat, Emmanuelle Wargon, deux critiques essentielles : le **caractère limité des territoires couverts par les CTE**, mais aussi **l'absence d'enveloppe de financements supplémentaires**. Les CTE reposeront essentiellement sur une aide à l'ingénierie et les financements de droit commun.

**Propositions de APVF :** Etant essentiellement une aide à l'ingénierie de projet, les CTE doivent cibler en priorité les territoires et notamment les intercommunalités les moins grandes qui sont les plus concernées par le manque d'ingénierie. Signer un CTE avec une grande agglomération qui dispose déjà d'une forte ingénierie de projet ne présente aucun intérêt.

- **Décentraliser nos politiques énergétiques**

La réussite de la transition énergétique par nature locale passe par une plus grande implication des territoires dans la mise en œuvre mais aussi l'élaboration des solutions. Depuis trop longtemps, nos politiques environnementales sont dictées depuis Paris oubliant ainsi les enjeux concrets des territoires en la matière. Sortons du paradigme « penser global, agir local » pour « penser local et agir global ». L'association des territoires aux décisions énergétiques aurait, en outre, permis de mieux anticiper les effets d'une taxe carbone trop forte.

**Propositions de l'APVF :** Une plus grande implication des territoires dans les décisions climatiques passerait notamment par la présence d'élus des petites villes au Conseil National de la Transition Ecologique qui donne un avis sur les textes climatiques. Le collège des élus est aujourd'hui composé de deux élus par associations représentées à savoir Régions de France, pour l'ADF, pour l'AdCF et pour l'AMF mais aucun représentant des territoires alors même qu'ils sont les moteurs de l'action face au climat.

- **Mener une politique à la fois sociale et climatique**

La précarité énergétique touche aujourd'hui environ 12 millions de Français et en premier lieu les petites villes. Les fragilités écologiques viennent s'ajouter aux fragilités économiques, sociales et territoriales déjà existantes.

**Propositions de l'APVF :** Pour enrayer la « pauvreté énergétique », l'APVF plaide pour un grand plan de lutte contre la précarité énergétique qui fixe des objectifs ambitieux mais aussi les moyens de les atteindre. Ce grand plan doit notamment permettre la mise en place dans tous les territoires d'un service public de la performance énergétique de l'habitat et d'un guichet unique aide et de financement comme cela est prévu par la loi de transition énergétique de 2015.

L'APVF va continuer à défendre une politique climatique ambitieuse, juste et locale qui est la seule voie possible pour gagner la bataille du climat. Dans cette optique, elle défend l'adoption d'un Pacte Finance Climat qui vise à mettre la finance au service de la planète et elle vient de lancer avec d'autres associations un appel au Président la République pour une PPE plus ambitieuse. Elle espère être entendue avant qu'il soit trop tard.